



CALCUL TARIFS ACTIVITES PERI ET EXTRA-SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Une fois l'année scolaire débutée, tout nouveau calcul de sera effectif le mois suivant le dépôt de dossier en Mairie (pas d'effet rétroactif).

Le calcul permet d'établir les tarifs de restauration, d'APPS et de centre de loisirs en fonction des revenus complets du foyer et du nombre d'enfants.

COMPOSITION DU FOYER

INDIVIDU 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail.....

Nombre d'enfants à charge :

INDIVIDU 2

Nom

Prénom :

Adresse :.....

.....

Téléphone :

Mail.....

*Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce entraînant une double facturation :
Joindre impérativement un jugement (ou courrier d'accord à l'amiable)
ainsi qu'un agenda de garde (à fournir chaque année).*

VOS ENFANTS

Nom de l'enfant	Prénom	Sexe	Né(e) le	Ecole (2023/2024)	Niveau/Classe (2023/2024)

Merci de déposer ce document complété ainsi que **toutes les pages** de/des avis d'imposition(s) 2022 sur les revenus 2021 de l'ensemble du foyer et de votre attestation de quotient CAF

- En mairie
- Par mail à scolaire@mairie-itteville.fr
- Sur le portail famille (onglet nous contacter/déposer mon avis d'imposition)